

# Sauveteur Secouriste du Travail

## Intervenir rapidement en cas d'accident.

 **2 jours (14h)**

  **présentiel**

 Devis sur demande transmis sous 48 h – 600 € à 1200 € (groupe de 4 à 10 personnes)  
Tarif HT (exo TVA) par jour de formation

 Dates à fixer conjointement (délai d'accès à partir de 10 jours)

### Objectifs :

Être capable d'adopter une posture de préventeur et **d'exécuter correctement les gestes de secours** destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence, empêcher les risques d'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

### Méthode pédagogique :

Une fiche de positionnement est à remplir avant la formation afin de repérer les besoins spécifiques.

La méthode pédagogique est interactive et participative favorisant le processus d'apprentissage.

Apports théoriques, pratiques (outils) et mise en situation à l'aide de matériel spécifique (mannequin...).

L'échange est privilégié, un temps est consacré aux questions-réponses.

Les supports pédagogiques sont remis à chaque stagiaire.

### Evaluation continue :

La réussite aux évaluations mises en œuvre pendant la formation permet d'obtenir le **certificat de sauveteur secouriste du travail** que nous vous délivrons via la CARSAT **valable deux ans**.



**Tout manager ou collaborateur**



**Consultant spécialisé en Sécurité au Travail**



**Pas de prérequis**

# Programme

## Introduction

### I- Situer le cadre juridique de son intervention :

I.1 Codes et articles régissant l'action du SST, plan d'intervention

### II- Situer son rôle dans l'organisation de la prévention de l'entreprise :

II.1 Définitions

II.2 MAD

II.3 Les enjeux de la prévention

II.4 Statistiques des Accidents du Travail (AT) et Maladies Professionnelles (MP)

II.5 Acteurs et organisation de la prévention

### III- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention :

III.1 Identification du danger

III.2 Identification des personnes exposées

III.3 Différence entre protection, sécurité et prévention

III.4 Mesures de protection

### IV- Informer les personnes désignées :

IV.1 Présentation du plan d'organisation de la prévention de l'entreprise et identification des acteurs

IV.2 Les éléments à transmettre

### V- Réaliser une protection adaptée

### VI- Examiner la ou les victime(s)

### VII- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

### VIII- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

VIII.1 Eventail des situations : La victime saigne, s'étouffe, répond, se plaint de sensations pénibles, de brûlures, ne respire pas...

VIII.2 La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux, se plaint de brûlure, se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

## Epreuve Certificative